

LES FORMES D'EMPLOIS FLEXIBLES

Les salariés bénéficient de plus de garanties en intérim

| | CDI INTÉRIMAIRE | MISSION D'INTÉRIM | CDD | CDIE | FREELANCE MICRO-ENTREPRISE |
|---|-----------------|-------------------|-----|------|----------------------------|
| Aide à la mobilité | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Aide au crédit | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Aide au logement | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Aide à la garde d'enfants | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Formation | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Prévoyance | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Complémentaire santé | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Égalité de traitement | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Ouverture des droits au chômage | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Frais d'abonnement aux transports publics | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| Compte personnel de formation | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

Le salarié intérimaire est protégé et accompagné

Aide à la mobilité

Les services du FASTT permettent d'accéder à une voiture ou un deux roues à prix réduit et pour une durée limitée, afin de se rendre sur le lieu de mission.

Aide au logement

Le FASTT propose un service complet pour faciliter la recherche de logements des salariés intérimaires et apporter des garanties aux bailleurs (garantie Visale d'Action Logement et FASTT Confiance Bailleur).

Formation professionnelle

Le FPETT sécurise, aux côtés d'AKTO, l'opérateur de compétences de la branche, les parcours et les évolutions professionnels des salariés intérimaires, grâce aux contributions des entreprises de travail temporaire. Plus de 740 millions d'euros ont été investis permettant la réalisation de 400 000 actions de formation en 2023.

Complémentaire santé

Le salarié intérimaire bénéficie d'une mutuelle à partir de la 415ème heure de travail en intérim. Une mutuelle sur mesure a été mise en place : Intérimaires Santé.

Ouverture des droits au chômage

En règle générale, pour avoir droit à l'allocation chômage il faut avoir travaillé au moins 6 mois au cours des 24 mois précédant la fin du dernier contrat de travail. Le salarié intérimaire peut prétendre à l'ouverture de ses droits au chômage sous certaines conditions, s'il a travaillé au moins 610 heures au cours des 28 derniers mois.

Compte personnel de formation

Le CPF est un dispositif mis en place par l'État pour permettre à chaque actif de financer des actions de formation. Tous les salariés, quel que soit leur contrat de travail, peuvent bénéficier du CPF. Les travailleurs indépendants, y compris les micro-entrepreneurs, ont également droit au CPF dans des conditions spécifiques.

Indemnité de fin de mission

Dans le cadre de l'intérim, une indemnité de fin de mission au moins égale à 10 % de la rémunération totale brute perçue est versée à chaque fin de mission.

Aide au crédit

Pour faciliter l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi, le FASTT permet aux salariés intérimaires de bénéficier de microcrédit, crédit auto intérimaires ou encore, crédit projets intérimaires.

Aide à la garde d'enfants

Le FASTT propose une solution de garde d'urgence : "SOS Garde d'enfants". Le coût de la garde est fortement réduit grâce à une participation financière importante du FASTT. 2 solutions de garde : une garde à domicile partout en France ou une garde en crèche pour les enfants de moins de 4 ans dans l'un des réseaux partenaires.

Prévoyance

Le salarié intérimaire bénéficie d'une prévoyance dès la 1ère heure de travail en intérim pour les risques liés à la vie professionnelle (arrêt de travail, invalidité et décès). Une prévoyance spécifique a été mise en place : Intérimaires Prévoyance.

Égalité de traitement

Elle impose à l'employeur d'assurer pour un poste équivalent, une égalité de rémunération quel que soit le contrat de travail (CDD, CTT, CDII, CDIE).

Frais d'abonnement aux transports publics

Prise en charge partielle par l'employeur des titres d'abonnement aux transports publics pour les trajets domicile/travail des salariés.

prism¹emploi